

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CONFRERIE DE LA FIGUE**

L'an deux mille neuf, le 3 février, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire

**Date de convocation : 30 janvier 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Étaient présents** : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

**Étaient absents** : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).

**Secrétaire de séance** : M. Gérard MARCELLIN.

**Assistait également à la réunion** : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

**Date d'affichage** : 5 février 2009.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'association de la « Confrérie de la Figue », nouvellement créée, débutera ses activités dans les toutes prochaines semaines.

Afin d'aider cette dernière dans l'acquisition des costumes et autres accessoires nécessaires à leurs représentations (drapeaux, écussons...), il propose d'octroyer à cette nouvelle confrérie une subvention exceptionnelle de 900 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**D'octroyer à l'association « Confrérie de la Figue » une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros afin de couvrir une partie des dépenses ci-dessus exposées.**

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS**

**Mme Claire PHILIPPE s'est abstenue)**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD